

Subsides scolaires 2025-2026

Les élèves et étudiants de la commune de Beaufort, s'adonnant à des études post primaires ou post secondaires, pourront bénéficier de la part de l'administration communale d'un subside pour l'année scolaire 2025/2026. La demande pour l'obtention d'une telle prime est à rédiger sur le formulaire du verso et est à remettre, ensemble avec les pièces justificatives (dernier bulletin de l'année scolaire écoulée, diplôme, etc), au secrétariat communal pour jeudi **le 31 décembre 2026**.

Etudes postprimaires (ou secondaires)

- **Prime de mérite :** **100 €**
Condition : Moyenne annuelle pondérée supérieure ou égale à 45 points (75 % du total des points) ou majoritairement très bien réussi
- **Prime d'encouragement :** **50 €**
Condition : Moyenne annuelle pondérée supérieure ou égale à 40 points (67 % du total des points) ou majoritairement bien réussi

Les primes précédentes ne sont pas accordées aux élèves et étudiants ayant une note annuelle insuffisante dans une branche ou une matière, ayant un profil C dans un module ou ayant un module non réussi.

- **Prime unique :** **75 €**
Condition : Réussite de l'examen de fin d'études secondaires

Etudes postsecondaires (au Grand-Duché ou à l'étranger)

- **Prime unique :** **250 €**
Réussite d'un examen de fin de cycle bachelor, master ou un niveau équivalent.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Le collège des bourgmestre et échevins
Jean-Luc NOSBUSCH
Bruno GRILO
Lynn MOSSONG



Subsides scolaires 2025-2026

Je soussigné(e) _____ demeurant à _____

Tél : _____ E-mail : _____

inscrit(e) cette année scolaire (2025-2026) comme élève/étudiant(e) auprès de _____

_____ / _____

vous prie de bien vouloir m'accorder :

• une prime pour l'année scolaire 2025/2026, sur le vu de mes résultats scolaires

☐

• en plus une prime unique pour la réussite d'un examen

☐

Titre du diplôme : _____

Je déclare par la présente que je satisfais aux conditions exigées.

Beaufort, le _____

Signature des parents ou du tuteur

Les subsides seront réglés par virement bancaire.

Nous nous prions de bien vouloir indiquer votre numéro de compte s.v.p.

N° Compte : _____



Gemeng
BEEFORT
Déiljen | Grondhaff



9, Rue de l'Église L-6315 Beaufort
Tél. 83 60 45-1 | commune@beaufort.lu
Fax 86 93 88 | www.beaufort.lu